



Année-scolaire 2021- 2022

### Annexe 3 : ATTESTATION DE GRATIFICATION

Conformément à l'article D. 12469 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

**Ce document doit être complété et signé le dernier jour de la période de formation en milieu professionnel par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil et remis au stagiaire.**

#### **L'entreprise (ou l'organisme d'accueil)**

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

E. mail :

N° immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

#### **Atteste que l'élève désigné ci-dessous :**

Prénom :

Nom :

Classe :

Date de naissance :

#### **Scolarisé dans l'établissement ci-après :**

Nom : Lycée Professionnel Privé Vincent de Paul

Adresse : 333, route du Berceau – 40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Représenté par : Mme Nathalie AYROULET en qualité de Chef d'établissement

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre entreprise ou organisme du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Soit une durée effective totale de : \_\_\_\_\_ (en nombre de jours)  
Le montant total de \_\_\_\_\_ € a été versé au stagiaire à titre de gratification.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil,